

Saint-Léonard, rue du Docteur Clément, etc.

M. Menant estime qu'il faudrait qu'un rapporteur soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous les détails au Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé par la Commission.

Le Docteur Gachet regrette vivement que ces séances ne soient pas fixées, après le dîner. Ses obligations professionnelles l'empêchent de venir à 18^h30.

M. Tontonville rappelle qu'au moment de l'entrée en fonctions de cette municipalité, il avait été convenu de faire les séances du Conseil le vendredi à partir de 20^h30.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénients à ce que ces usages soient maintenus et demande aux conseillers de respecter les heures fixées, en n'ajoutant pas de retard aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas d'urgence, de convoquer le Conseil un autre jour que le vendredi.

III - Travaux neufs de voirie (M. Lanoue).

Mise en concours d'un poste de relèvement des eaux usées à Maisonsfort.

Le Vice-Président de la Commission des travaux a exposé, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961, la nécessité de poursuivre les formalités en vue de lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement de voies diverses dont l'exécution et le financement ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa session du 27 janvier 1961 (c.f. délibération de même date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme 1961 défini en fonction des possibilités de financement assuré par voie d'emprunt, dans la limite d'un montant total de 500 000 NF dont l'affectation concerne notamment :

Assainissement (construction d'un poste de relèvement des eaux usées à "Maisonsfort" et pose de canalisations d'aménée et de refoulement) 100 000 NF

Reprofilage de voies diverses après pose de bordures de trottoirs et de canalisations d'assainissement

220 000 NF

Il a exposé au M. le résident de la Commission des Finances de ce jour et l'avis favorable émis par les Commissions des travaux et des finances en date du 18 octobre 23 mars 1961 à l'issue de l'étude des projets d'exécution dessés et suscités, lors de l'audition des TPE.

L'audi^ede

L'exécution des travaux prévus et la mise à l'appel à la concurrence préalable dans la forme ci-après :
Adjudication au rabais : 1^{er} lot : appançons, reprofilage et revêtement de chaussées après le poste de bordures de trottoirs et de canalisation d'assainissement.

Estimation 210.990 NF 45 soit 220.000 NF

2^{me} lot : construction d'un dallaçage-promenade aux abords des galeries commerciales et de l'auditorium

Estimation 40.000 NF

Le financement de ces opérations sera assuré par voie d'emprunt en cours de réalisation dans le cadre du programme 1961 de travaux d'équipement de ville.

2^{me} point à l'unanimité

En prenant l. b. Guillaud ayant demandé que la discussion de ces 500.000 NF d'investissement soit renvoyée à une date ultérieure avant être absent lors de la discussion du 18 mars en Commission des travaux.

Il le Maire lui répond qu'il y a urgence, les travaux devant être faits pour la saison.

Il examine demande quelle sont les rues intéressées par le reprofilage et poste de bordures de trottoirs pour 220.000 NF.

Il examine lui répond que ces travaux intéressent, entre autres, le Boulevard de l'Épicerie et la rue de la Coopérative, et toutes les rues qui viennent d'être refaites, telles que la rue des Bellards, Boulevard Thiers, Lamy, Boulevard Allot, etc.

Il Tonnerelle dit lui avoir reçue la convocation pour la Commission des travaux du 18 mars 1961, dans un très court délai, et que si n'a pas eu le temps matinal de s'y rendre.

Il le Maire lui répond qu'à l'avenir, les convocations pour les services de Commissions seront renvoies aux intéressés au moins trois jours devant par ailleurs, et dévoilées aux membres qui ne pourraient venir de prévenir par téléphon ou autre moyen.